



Schéma intercommunal de mutualisation des services
2017-2020
2020-2026

Action n° 10 : Système d'informations géographiques communautaire

Collectivités concernées : ACSO, Cramoisy, Creil, Maysel, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-Vaast-les-Mello, Thiverny, Rousseloy, Villers-Saint-Paul

Pilote de l'action : ACSO – service SIG

Enjeux	Le SCOT, le projet de territoire, les PADD des villes, certaines politiques intercommunales et communales ont besoin, pour leur définition et leur mise en œuvre, de s'appuyer sur une connaissance fine du territoire, au travers de systèmes d'informations géographiques. Actuellement, le service SIG de l'ACSO : - administre les bases de données nécessaires aux compétences de l'ACSO (cadastres, Habitat privé et public, réseaux, servitudes et aléas crues, aménagement, renouvellement urbain, politique de la ville, observation foncière...), - effectue un suivi et une assistance méthodologique et cartographique aux projets intercommunaux ou majeurs pour les Villes qui le demandent, - exerce une fonction ressource pour les Villes et partenaires ; un WEB SIG offre un libre accès à des données démographie / foncier / habitat / grand projets urbains / politique de la ville / Emploi - développement économique, gestion des risques (certaines données confidentielles ne sont pas accessibles). Certaines villes disposent aussi de bases de données (ex. : scolarité, éducation) et/ou réfléchissent à acquérir de nouveaux logiciels (ex. : cartographie), d'autres n'ont aucune ressource dans ce domaine et ne seront pas en mesure d'en développer. Elles font appel de manière diverse au service et à l'outil SIG de l'ACSO. Un déficit d'information sur cette ressource est noté par certaines villes d'ex PSO. Plusieurs enjeux ont été identifiés : - Un intérêt pour un SIG communautaire (articulé ou se substituant à certains outils des villes quand ils existent), pour bénéficier de plus de base de données et réaliser des économies d'échelles sur des produits coûteux et du personnel qualifié, - Nécessité d'un accès aux données du SIG ACSO plus autonome et d'un outil plus ergonomique, - L'obligation d'organiser la dématérialisation des PLU : numérisation, certification et mise en ligne sur le Géo Portail de l'Urbanisme de l'Etat (GPU) au plus tard le 1er janvier 2020 (condition pour les rendre exécutoires).
Objectifs	- Engager dès 2018 le processus de dématérialisation des PLU et mise en ligne sur le GPU, pour ne pas être hors délai le 1^{er} janvier 2020. - Créer un SIG communautaire, pour mieux partager et articuler les ressources d'information géographique ; en définir le contour et les moyens, et le doter d'une forme plus ergonomique. - Permettre sans attendre à toutes les villes qui le souhaitent de s'approprier l'outil et les ressources du SIG ACSO actuel.

Organisation SIG intercommunal	Prérequis : - Etat des lieux des bases de données, logiciel, personnels formés, matériels, etc. des villes et de l'ACSO. - Partage d'un cahier des besoins précisant les contours d'un SIG intercommunal et des axes d'amélioration de l'ergonomie. - Proposition de plusieurs scénarios de mise en place. - Validation par les élus. Incidence organisationnelle et financière : - Etude faisabilité SIG intercommunal : incidence moyenne (Service SIG ACSO + AMO d'accompagnement + mobilisation des services des villes concernés) - Mise en place SIG intercommunal selon le scénario retenu. - Nouvelle présentation aux villes de l'ex PSO du WEB SIG ACSO Incidence organisationnelle : faible (Service SIG ACSO) -----
----- Processus dématérialisation des PLU/ GPU	Prérequis : - Courrier de l'ACSO aux villes pour rappeler l'obligation légale et l'offre de service gratuite de l'ACSO (procédure : numérisation + vérification + certification par ACSO / publication par maire). - NB. : les villes qui le souhaitent ont la possibilité d'organiser cette procédure seule ou avec un prestataire - Réponse des maires et identification des villes prises en charge par le service SIG de l'ACSO. - Définition d'un programme 2018 - 2019 pour effectuer la dématérialisation (en lien avec les plannings des villes de révision / modification des PLU). Incidence organisationnelle : moyenne (Service SIG ACSO + mobilisation du programme partenarial ACSO - Oise les Vallées)
Calendrier	2018 : - Mise en place d'un groupe de travail SIG communautaire mutualisation : premier état des lieux avec les villes, proposition d'une AMO pour la mise en œuvre de la mutualisation et le redéploiement du WEBSIG existant) : détail de la démarche GPU : obligation légale / procédure sur le site / proposition d'assistance (à la numérisation téléversement et publication) pour Cramoisy, Creil, St Leu d'Esserent, St Maximin, St Vaast et assistance dans la procédure pour les autres. 2019 - 2021 : <i>NB. la démarche a été ralentie par un 1^{er} marché infructueux, puis la crise du Covid 19 ainsi que la Vacance du poste de Chef de service SIG ACSO du 31 août 2020 au 18 juillet 2021.</i> - Redéploiement du WEB SIG - Evaluation des besoins, - Proposition de déployer 5 applications (Territoire / Habitat / Foncier / ECO / Planification) et une nouvelle ergonomie, - Validation puis été 2020, mise en production chez Business Geographic - Fin août 2020 : livraison - Mi-septembre 2020 : formation des utilisateurs

- **Etude faisabilité SIG Intercommunal (AMO mutualisation)**
- Réunion de lancement le 21 janvier 2020
- Validation phase 1 (diag et enjeux) le 8 juin au groupe de travail, présentation au bureau ACSO le 10 juin
- Présentation phase 2 pré scénarios le 24 juin en groupe de travail,
- Finalisation des propositions de scénario avec simulation financière oct nov 2020 et proposition d'un scénario par le Cotech mai 2021.
- Validation par la Conférence des Maires de juin 2021 d'un scénario centré sur la mise en place d'une gouvernance partagée ACSO / communes avec 7 services prioritaires mis en œuvre dans un délai de 3 ans. Une répartition financière a été définie, l'ACSO prenant en charge la cotisation des cinq plus petites communes. Suite à la validation du Conseil Communautaire du 30 septembre, les communes participantes ont délibéré entre octobre et décembre et les convention ACSO-Ville ont été signées.

2022 : **Mise en œuvre du SIG Intercommunal**

- Formation de plus de 150 agents communaux et intercommunaux (formation de base et spécifique),
- Mise en place d'un réseau de référent SIG (1 référent par commune) et du comité technique,
- Recrutement d'un Chargé de mission SIG pour renforcer le service SIG de l'ACSO (cofinancement ACSO-Villes),
- Mise en place de modules spécifiques pour connecter le SIG avec des logiciels métiers de l'ACSO et des communes (exemple : connexion avec AGDE le logiciel de gestion et suivi des données économiques).

2023 – 2024 : **Développement du SIG Intercommunal**

- Publication en mai 2023 du géoportail « **GeoSudOise** » pour faciliter l'accès au web SIG ainsi qu'à de nouveaux services :
 - o **un catalogue de données** facilitant la recherche et le téléchargement de données et cartes existantes (cadastre, PLU, parc des bailleurs, recensement des copropriétés,...),
 - o **une application « ma carte »** permettant à chaque utilisateur de pouvoir créer sa propre carte interactive avec des données du SIG ou de son service,
 - o **un espace dédié à la veille réglementaire** où chacun pourra se tenir informé de l'actualité en matière d'information géographique.
- Publication en 2024 de nouvelles cartes métiers (environnement, mobilités, occupation des sols, gestion des espaces verts) et cartes « grand public » (secteurs scolaires, localisation des bureaux de vote, communication sur les travaux du NPNRU).

2025 :

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition**

Le conventionnement est arrivé à échéance au 31/12/2024. Tous les partenaires ont renouvelé leur engagement aux mêmes conditions.

Saint-Maximin n'a pas souhaité adhérer à la mutualisation.

- **Publication de nouvelles cartes « métiers » et « grand public »**

- Publication de nouvelles cartes « métiers » (gestion des déchets, observatoire des copropriétés, suivi des constructions, énergies renouvelables, ...)
- Développement d'application cartographique à destination du grand public (carte des secteurs scolaires, projets NPNRU et partenaires, ...)

☒ Convention de mise à disposition☐ Mise en☐ Mise à disposition de personnel☐ Création d'un service commun☐ Mise à disposition de services

À déterminer selon scénario retenu.

Modalités financières

Coûts et gains générés par l'action :

Gains : économie d'échelle (base de données, logiciel, personnel), nouvelle offre de service

2019 – 2024 : **Étude de faisabilité et mise en œuvre**

- ACSO (2019 – 2021) : AMO SIG (30 000 €), Redéploiement WEB SIG 40 000€ HT
- Financement partagé lissé sur 3 ans (2022 – 2024) : 59 000 € par an.

		Participation	Montant TTC en €
Coût annuel, convention 3 ans			59 000
Financement	ACSO	30%	16 200
Au prorata du nb d'habitants	Creil	29%	15 580
	Nogent-sur-Oise	16%	8 753
	Montataire	11%	5 795
	Villiers-Saint-Paul	5,2%	2 806
	Saint-Leu-d'Esserent	3,8%	2 048
	Saint-Maximin	Cas particulier à préciser avec la commune	
	Saint-Vaast-lès-Mello	0,9%	469
	Thiverny	0,9%	465
	Cramoisy	0,7%	353
	Rousseloy	0,3%	137
	Maysel	0,2%	109

La contribution des cinq plus petites communes est prise en charge par l'ACSO.

2025 : **Renouvellement du conventionnement aux mêmes conditions**

Perspectives 2026

Développement du SIG Intercommunal « GéoSudOise »

- Publication de nouvelles cartes (carte de gestion de l'espace public et suivi des travaux, habitat indigne, projet alimentaire territorial, ...)
- Développement d'application cartographique à destination du grand public (carrefour de femmes, projets ACSO et partenaires, ...)

Réflexion sur la création d'un service commun

- Cette nouvelle année sera également consacrée à l'étude de faisabilité pour la création d'un service commun SIG en 2027/2028.

Ouverture du partenariat à d'autres structures publiques

- Étude de faisabilité pour ouvrir le partenariat SIG (RCCEM, SMVB, ...)

Évaluation

Critères d'évaluation : adoption et utilisation par les services de l'ACSO et des communes